

Avicca : Patrick Chaize renouvelé au poste de Président de l'association

L'Avicca a renouvelé sa gouvernance. Le sénateur Patrick Chaize a été élu à nouveau Président, il s'agit du quatrième mandat qu'il va mener à la tête de l'association.



L'association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (Avicca) a renouvelé son bureau. A la tête de celui-ci, Patrick Chaize qui rempile pour son quatrième mandat.

Un conseil pour la période 2023-2026

Les membres de l'association qui fédère les collectivités françaises qui agissent pour l'aménagement numérique des territoires ont renouvelé leur confiance au sénateur Patrick Chaize, qui officie en son sein depuis maintenant plus d'une dizaine d'années.

Le nouveau conseil d'administration est élu pour la période 2023-2026 et on retrouve également Matthieu Hazouard (CR Nouvelle Aquitaine) au poste de Secrétaire général et Denis Leroux (SMIX Doubs) au poste de Trésorier.

Sept vice-présidents et vice-présidentes ont également été élus avec Jean-Marie Bost (SM Dorsal), Pascal Cornu (CU Le Havre Métropole), Christophe Hugon (Ville de Marseille), Jacques Lemare (SM Eure-et-Loir Numérique), Virginie Lucot-Avril (SM Seine-Maritime Numérique), Marie-Lucienne Rattier

(SPL -Aménagement numérique de Guyaune) et Séverine Reynaud (CD Loire).

Pour rappel, l'Avicca est un interlocuteur entre l'ensemble de la profession et les pouvoirs publics et l'association œuvre afin que les collectivités puissent avoir accès au numérique, que cela soit via la fibre ou le mobile.

Elle a déjà obtenu de nombreuses évolutions du cadre d'action des collectivités afin d'apporter des modifications dans la tarification du génie civil, l'augmentation des aides pour le passage au très haut débit... Et surtout, elle permet d'agir au plus près des français grâce au travail des collectivités, ce qui permet un peu de décentralisation.